

La communication est au cœur des questions de santé et de l'action en santé publique. Dans le cadre des réseaux santé, en 2004 et en 2005, la Commission communautaire française a sorti une plaquette de présentation des réseaux santé. Deux milles exemplaires ont été distribués. En 2007, un colloque intitulé « Les Réseaux de Santé » a été organisé le 20 mars 2007 au centre culturel de Woluwe-Saint-Pierre par l'asbl Question Santé en concertation avec le cabinet du membre du Collège chargé de la santé et le service Santé de la Commission communautaire française. L'objectif était de mettre en exergue la politique de soutien de la Commission communautaire française au travail en réseau dans le champ de la santé en Région de Bruxelles-Capitale.

L'asbl Question Santé a également, en septembre 2012, consacré le numéro 62 de son périodique trimestriel « Bruxelles Santé » à la problématique des réseaux santé.

Pour l'année 2015, les montants consacrés aux réseaux de santé s'élèvent à 6.653.859,34 €.

RÉSEAU	MONTANT
Dépendance Bruxelles-Est	57.573,75
Santé-Précarité	50.144,88
Soins chez soi	65.002,62
Bruxelles-Est	54.684,74
Santé diabète Bruxelles	79.447,64
Canal Santé	33.842,63
Hépatite C	53.549,78
Santé mentale Marolles	69.129,77
Santé mentale en exil	23.112,00
Santé mentale et exclusion sociale	47.049,51
Réseau santé 1030 jeune enfance parentalité	23.112,00
Réseau prévention des troubles précoces du développement et de l'attachement chez le jeune enfant	49.412,31
Réseau Nomade	23.112,00
Réseau Concertation aide alimentaire dans le domaine de la Santé	24.685,71
TOTAL	653.859,34

Les trois réseaux en action sociale sont :

- Réseau Concertation Aide Alimentaire
- Réseau Mariage et Migration
- Réseau Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté

Question n° 94 de Mme Fatoumata Sidibé du 15 septembre 2015 :

La lutte contre les mariages forcés.

En juin 2015, l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes a diffusé un guide sur les mariages forcés à destination des professionnels. Ce guide a pour objectif de leur permettre de mieux reconnaître les victimes potentielles ou effectives de mariage forcé et de les aider à réagir face à de telles situations. Mes questions sont les suivantes :

- Quels sont les partenaires qui sont associés à la diffusion de ce guide ? Avec quel bilan ?
- Quels sont les chiffres dont nous disposons concernant les plaintes déposées chaque année pour mariage forcé auprès de l'ensemble des services de police, des associations ?
- Une étude de prévalence est-elle prévue ? Quelles sont les nouvelles pistes en matière d'accompagnement des victimes ?
- Quel est le bilan actuel de la ligne d'écoute téléphonique dédiée aux mariages forcés ?

Réponse :

1. Quels sont les partenaires qui sont associés à la diffusion de ce guide ? Avec quel bilan ?

Le Réseau Mariage et Migration (RMM) a été partenaire pour la diffusion. Il a reçu 450 exemplaires qui ont été distribués dans différentes associations membres :

- 75 exemplaires à La Palabre
- 75 exemplaires au Groupe Santé Josaphat
- 75 exemplaires à La Voix des Femmes
- 75 exemplaires au Planning Marolles
- 150 exemplaires conservés par le RMM

Les Guides seront alors distribués par chaque association, lors de colloques/formations.

La Fédération laïque des Centres de Planning familial diffuse également le guide auprès des centres de planning et il est inclus dans la liste de diffusion du centre de documentation : diffusion large, à la demande, auprès du secteur social-santé en FWB.

2. Quels sont les chiffres dont nous disposons concernant les plaintes déposées chaque année pour mariage forcé auprès de l'ensemble des services de police, des associations ?

Il n'y a pas de chiffres disponibles au niveau de la Commission communautaire française.

Les services de police ne sont pas inclus dans nos compétences. De plus, il faut rappeler que, dans

le cadre de la IV^e Réforme de l'État, les Services d'Aide aux Victimes ainsi que les Services d'Aide aux Justiciables ont été transférés en 2014 vers la Fédération Wallonie-Bruxelles.

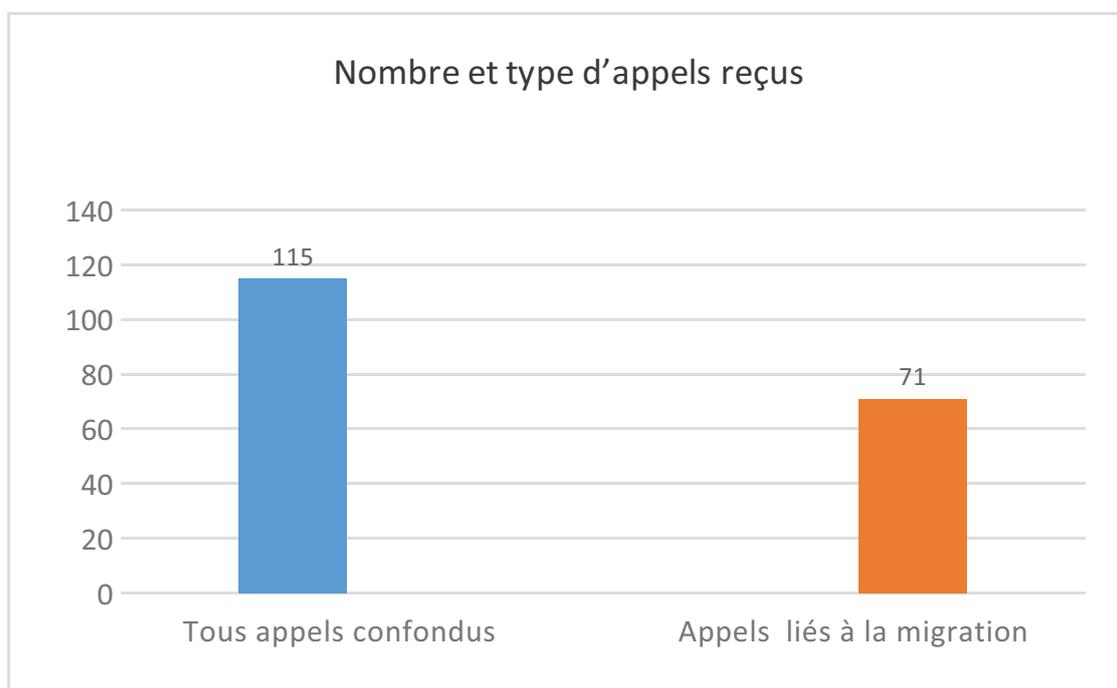
Le RMM a reçu 23 appels liés au mariage forcé dans le cadre de sa permanence téléphonique en 2014.

3. Une étude de prévalence est-elle prévue ?
Quelles sont les nouvelles pistes en matière d'accompagnement des victimes ?

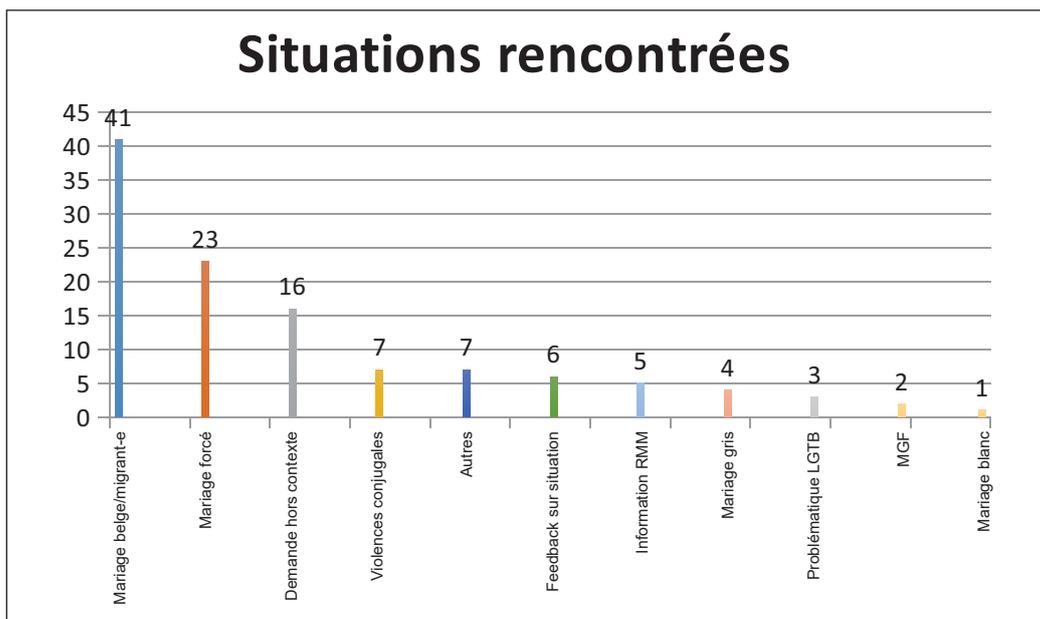
Le RMM a développé un outil statistique visant à recenser les cas de mariages forcés non seulement par le biais de sa permanence téléphonique, mais également par la capitalisation des demandes liées aux mariages forcés reçues par les associations-membres. L'outil est en cours de finalisation et les données seront encodées à partir de novembre 2015. Par ailleurs, les plages horaires de la permanence téléphonique du RMM seront élargies. La permanence sera accessible tous les jours sauf le jeudi (également à partir de novembre 2015).

4. Quel est le bilan actuel de la ligne d'écoute téléphonique dédiée aux mariages forcés ?

Statistiques permanence téléphonique 2014.

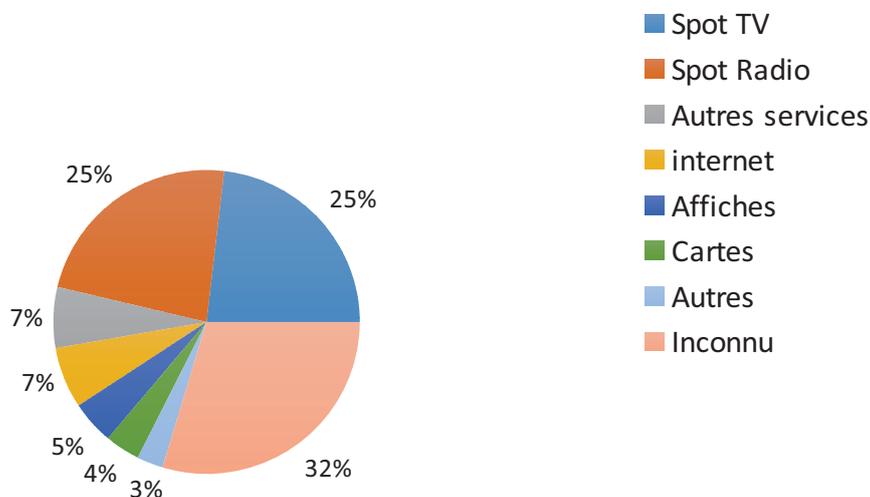


En 2014, le Réseau Mariage et Migration a reçu 115 appels dont 71 étaient liés à des situations migratoires, il s'agit de 23 cas de mariage forcé, 41 cas de mariage/relation impliquant un migrant ou une migrante (parmi lesquels 9 cas de relations avec violences), 4 cas de mariage gris, 1 mariage blanc et 2 cas d'excision.

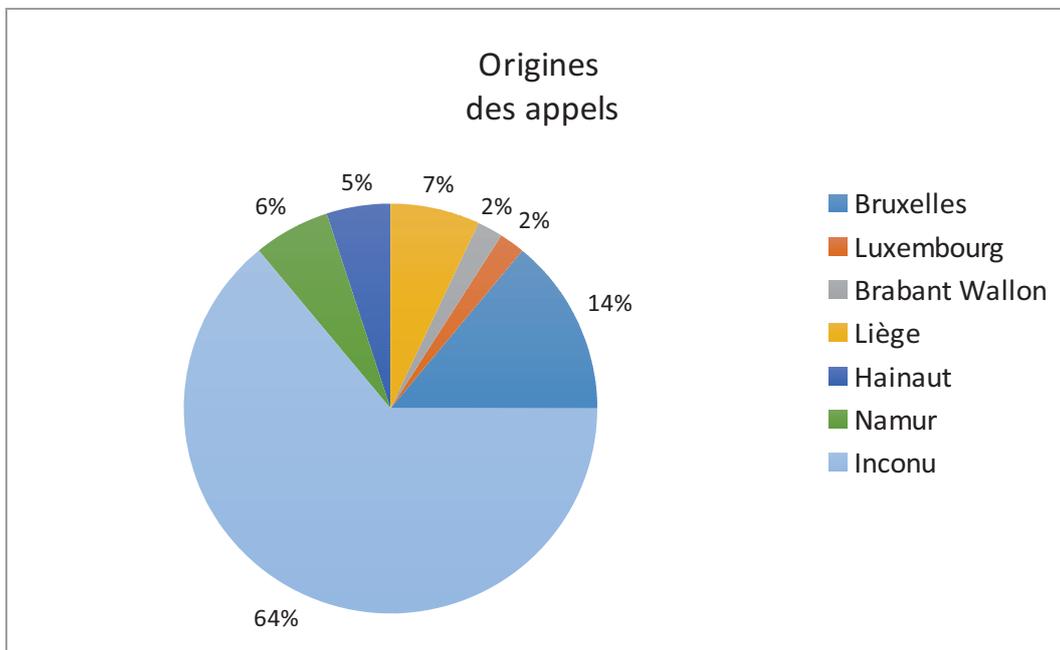


Les situations les plus souvent rencontrées, concernent majoritairement des couples mixtes, impliquant un(e) ressortissant(e) belge et une personne en situation de migration (41 cas). Les mariages forcés viennent ensuite, avec 23 cas recensés tout au long de 2014 sur notre ligne téléphonique. Le Réseau Mariage et Migration a aussi eu un nombre significatif d'appels que nous qualifions « d'hors contexte » (16 cas). Il s'agit ici de personnes qui ont contacté le RMM en pensant que c'était une agence matrimoniale, ou de blagues. La catégorie « Autre englobe une série d'appels qui concernaient les relations au sein d'une famille, ainsi que les appels, d'une personne qui nous témoignait avoir des fantasmes sur des jeunes filles mineures.

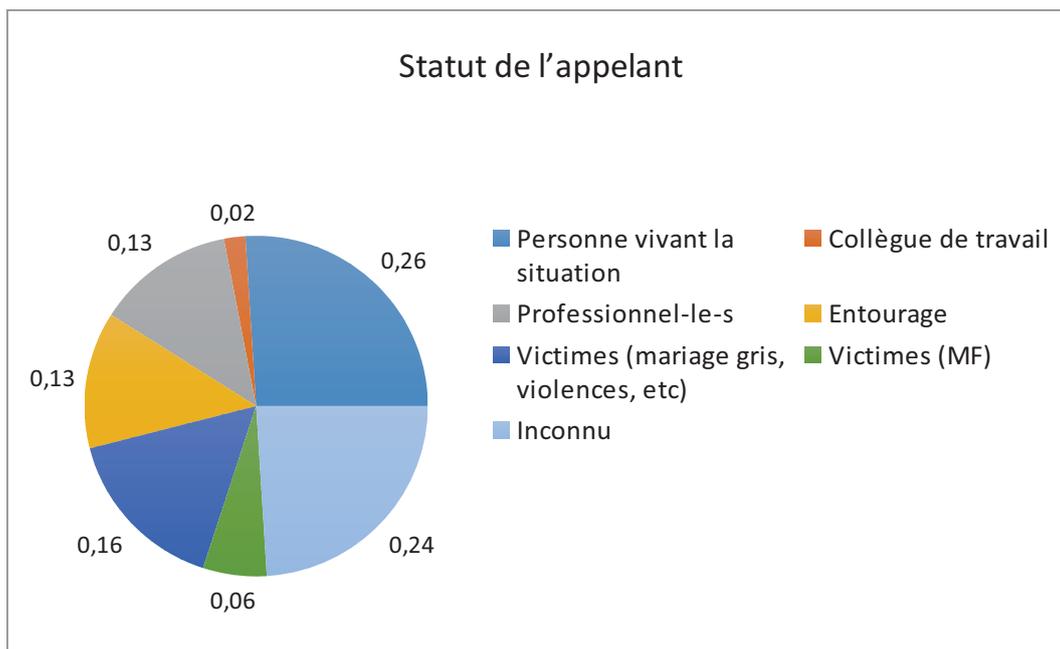
Biais de visibilité de la ligne téléphonique



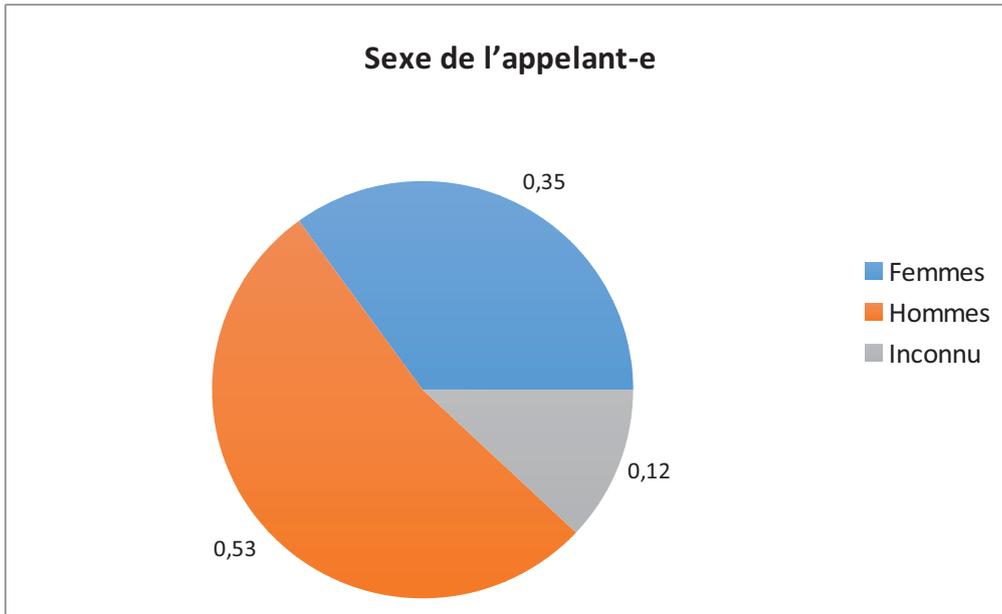
La diffusion de la Campagne « Envie d'aimer », que ce soit à travers les spots, radio et TV ou par la biais de l'envoi d'affiches et de cartes postales, a constitué en 2014 la principale source de visibilité de la ligne de la permanence téléphonique (59 %). Le biais de visibilité est inconnu pour 32 % des appels. 7 personnes nous ont indiqué plusieurs biais de visibilité.



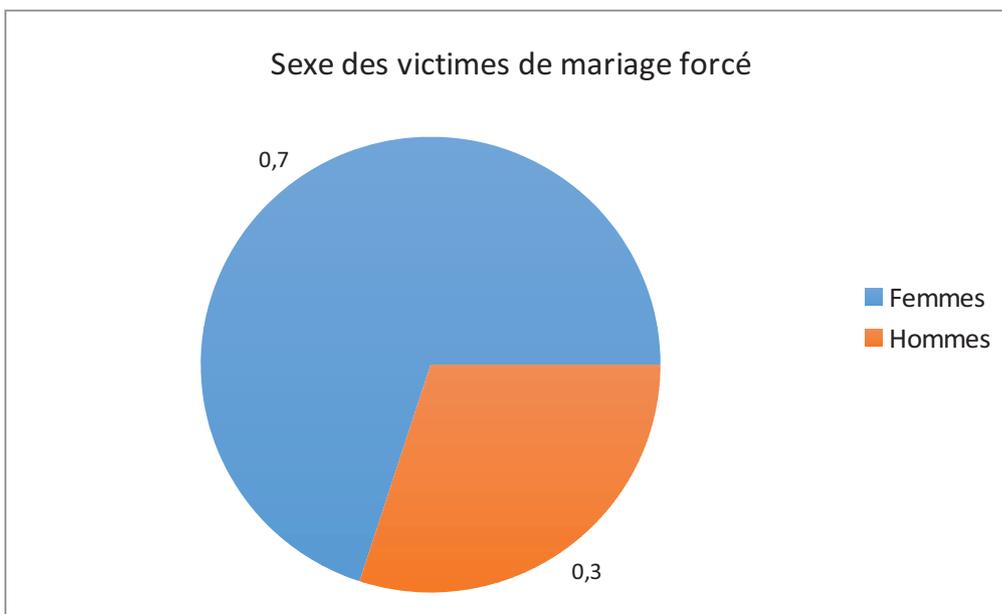
La provenance de l'appel n'a pas été précisée dans la majeure partie des appels. La région de Bruxelles-capitale constitue la provenance principale des appels (14%) suivi de Liège (7%), de Namur (6%), du Hainaut (5%) puis du Brabant wallon et de la Province du Luxembourg, qui constituent respectivement 2% des appels.



La majorité des appelant(e)s sont les personnes qui vivent elles-mêmes les situations (26 %). Il s'agit principalement, de questions liées à la cohabitation légale, ou au regroupement familial. Les victimes de mariage gris et de violences conjugales, sont également significativement représentées (16 %) suivies des professionnel(le)s et de l'entourage (13 %), des victimes de mariage forcé (6 %) et des collègues de travail (2 %). Le statut de l'appelant(e) n'a pas été recensé dans 24 % des cas.

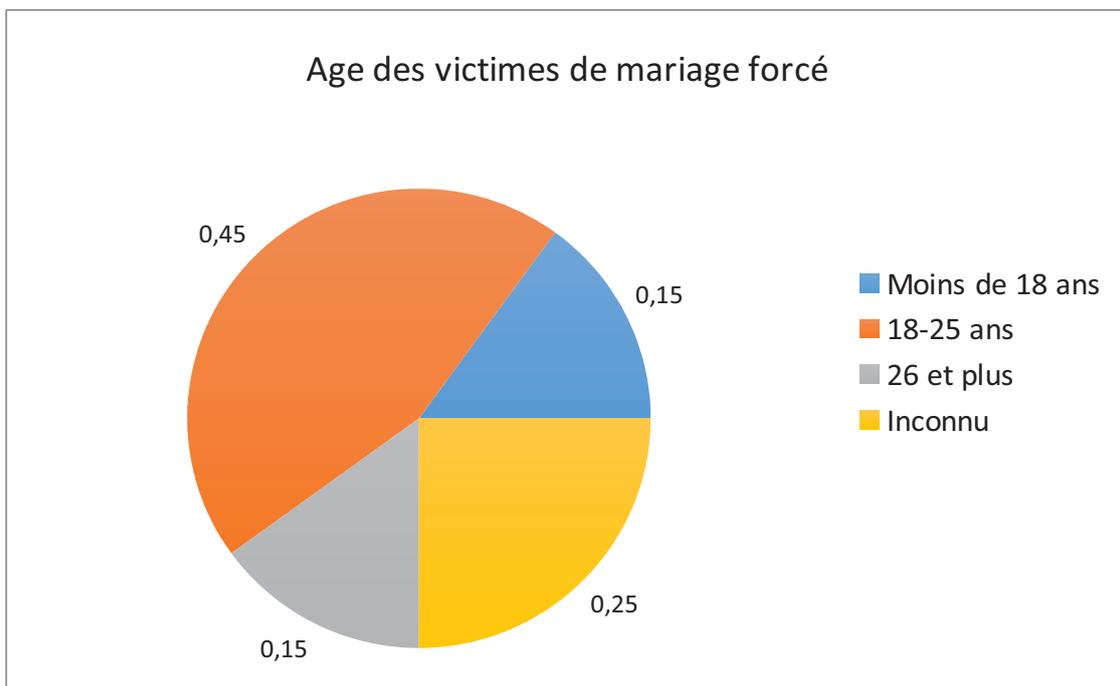


En 2014, la majorité des appelants sont des hommes (53 %), tandis que 35 % des appels ont été passés par des femmes. Le sexe de l'appelant(e) est inconnu dans 12 % des cas (1).

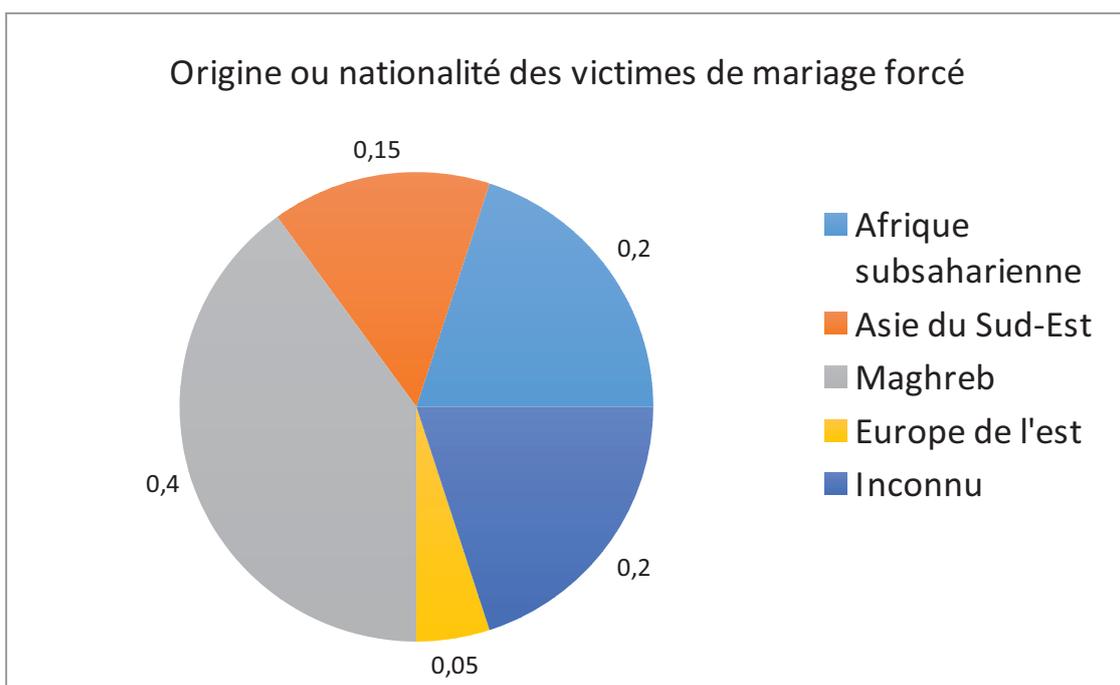


(1) Pour information, les données statistiques ont été tirées de notes écrites par la nouvelle coordinatrice de projet, qui n'a pas, elle-même, répondu à ligne téléphonique.

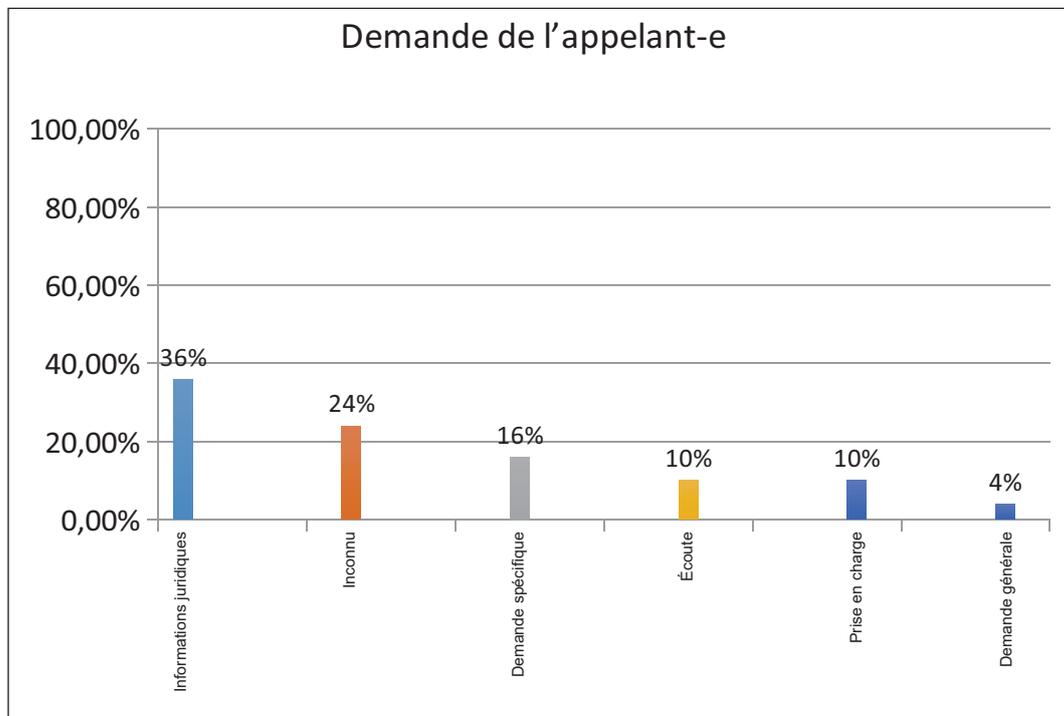
Les mariages forcés recensés par la ligne téléphonique ont été vécus majoritairement par des femmes (70 %). Cependant les hommes représentent tout de même 30 % des victimes de mariage forcé recensées par le Réseau Mariage et Migration.



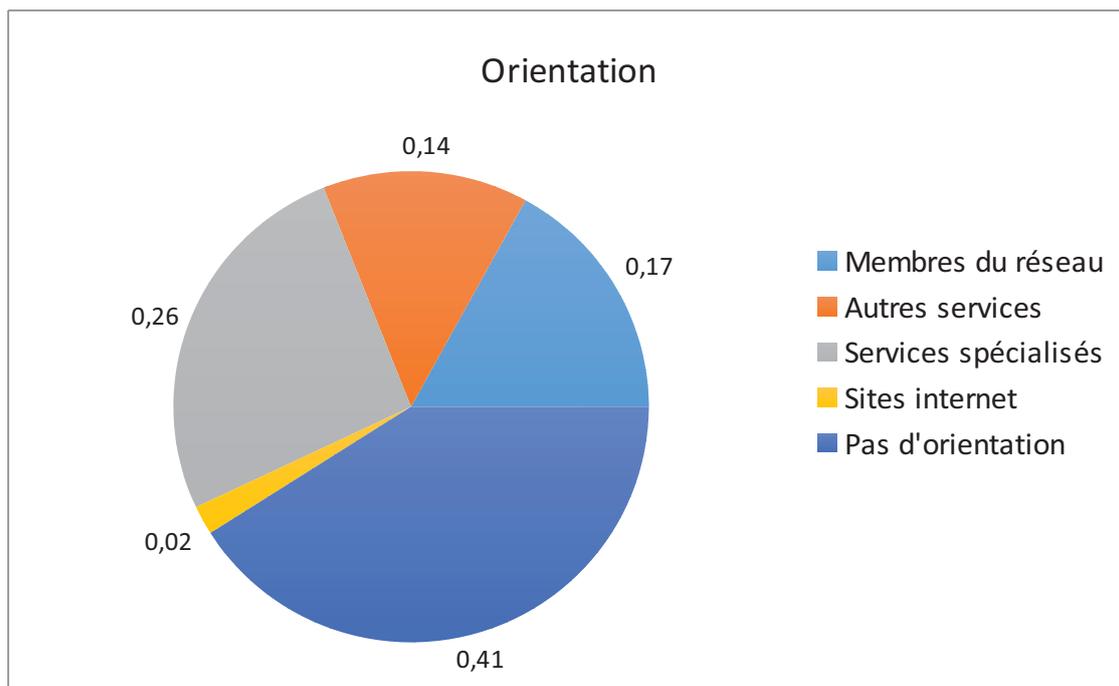
La majorité des victimes de mariage forcé sont âgées entre 18 et 25 ans (45 %). Le Réseau Mariage et Migration a également recensé un nombre significatif de victimes de mariage forcé n'ayant pas atteint la majorité (15 %). Les victimes de mariage forcé âgées de 26 ans et plus constituent également 15 % de notre échantillon.



Les victimes de mariage forcé recensé par notre ligne téléphonique sont principalement originaires du Maghreb (40 %), suivi de l'Afrique Subsaharienne (20 %), de l'Asie du Sud-Est (15 %) et de l'Europe de l'Est (5 %). L'origine de la victime est inconnue dans 20 % des cas.



36 % des appelant(e)s nous ont contacté pour obtenir des informations juridiques. Il s'agit ici, principalement des questions liées aux procédures de divorce, de mariage avec un(e) migrant(e) de regroupement familial et/ou de cohabitation légale. 16 % des appelant(e)s avaient des demandes spécifiques, soit stopper un mariage forcé, une suspicion de mariage forcé, un risque de mutilations génitales féminines, des conseils/une écoute face aux pressions liées à l'orientation sexuelle, ou des violences conjugales. Le besoin d'écoute constitue 10 % des appels reçus en 2014. Il en va de même pour les demandes ayant trait à une prise en charge (10 %). Il s'agit ici, la plupart du temps, de demandes liées à un accompagnement psycho-sociale et juridique, mais cela concerne également les demandes d'hébergement. Les demandes générales, concernant l'obtention d'informations sur le Réseau Mariage et Migration constituent, 4 % de nos appels. La demande de l'appelant(e) n'a pas été formulée dans 24 % des cas.



La majorité des appelant(e)s ont été orientées vers des services spécialisés, notamment dans les questions juridiques liées aux mariages mixtes (26 %). Le reste des appelant(e)s ont été redirigé(e)s vers des membres du réseau (17 %), ou des autres services (CPAS, communes, etc.) (14 %). Dans 2 % des cas, les appelant(e)s ont été invité(e)s à visiter nos sites internet. Dans 41 % des cas, la personne n'a pas été orientée. Il s'agit ici, des demandes hors contexte, des demandes d'écoute, ou encore des demandes d'information sur le RMM.

Question n° 95 de Mme Fatoumata Sidibé du 15 septembre 2015 :

La prévention de la violence dans les relations amoureuses chez les adolescents.

La dernière campagne de spots télévisés « Fred et Marie » était destinée aux adultes. Or on le sait, les jeunes et adolescents sont très concernés par les violences dans les relations amoureuses et ils doivent être ciblés spécifiquement par l'éducation au respect et à l'égalité des sexes. Mes questions sont les suivantes :

- Concernant la prévention au niveau des adolescents, quelles sont les actions spécifiques prévues ?
- Qu'en est-il des animations Evras (Éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle) dans les écoles bruxelloises ?